

RISQUES MAJEURS / ORAGES-PLUIE-INONDATION

COMMENT S'Y PREPARER ?

Ces dernières années, le changement climatique est devenu une réalité tangible. Qualifiée de « hot spot » par le GIEC, la région du pourtour Méditerranéen est déjà fortement impactée. Depuis mai, dans l'Hérault, les épisodes de fortes chaleur se sont multipliés. En juillet, le niveau alerte canicule du plan vagues de chaleur a été atteint. L'alerte sécheresse a été déclenchée dans un même temps. Et le cocktail chaleur, sécheresse et vent a alimenté bon nombre de feux de forêt durant tout l'été. La nouvelle saison à risque orages-pluie-inondation, qui a débuté il y a quinze jours, invite à la plus grande vigilance. Avec presque +6,5°C au-dessus des moyennes de saison au mois de juillet, une mer méditerranée plus chaude, et donc une forte évaporation, il faut se préparer à des événements violents plus importants. Au total et depuis la fin du mois de mai, 18 événements ont été recensés dont 13 événements de sécurité civile (7 pour natures de risques différentes), 3 déclenchements du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ont été nécessaires, 33 cellules de veille ont été effectuées et 26 téléalertes ont été envoyées à la population.

En 2021, à Montpellier, une vingtaine d'événements « multirisques » ont eu lieu dont cinq ont nécessité le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ; un dispositif réglementaire qui permet à la Ville d'organiser l'alerte, la protection et le soutien aux Montpelliéraines et Montpellieriens, avec l'appui de ses partenaires de la sécurité civile, lorsqu'un risque majeur survient.

La préparation à ces événements, plus fréquents, plus intenses et plus dangereux, doit pouvoir aussi s'appuyer sur le citoyen, acteur majeur de la sécurité civile. Informée, sensibilisée, formée, la population sera en capacité de s'adapter pour mieux se protéger.

C'est pourquoi, ce lundi 29 août, Sébastien COTE, Adjoint au Maire, délégué à la Protection de la population, à la Tranquillité publique et aux Affaires militaires, Yvan NOSBÉ, Conseiller municipal, délégué à la Réserve Citoyenne, au Plan communal de sauvegarde, en présence du SDIS 34, de la Croix Rouge Française de l'Hérault et de membres de la Réserve Citoyenne, ont souhaité rappeler les comportements à adopter en cas d'évènement climatique exceptionnel, les outils d'information, d'alerte et de protection existants ainsi que le dispositif de gestion de crise.

“

« Le changement climatique est une réalité. Nous devons collectivement apprendre à nous y adapter tout en agissant pour atténuer ses effets. Tout cet été nous avons subi de nombreuses alertes, qu'elles soient liées à la canicule aux feux de forêt ou au risque orage/inondation.

Face à ces défis nous avons tous un rôle à jouer. Les campagnes d'information, notre organisation opérationnelle ainsi que la création d'une réserve citoyenne, sont autant d'actions que nous mettons en place afin d'y répondre ».



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



©CH.Ruiz/Montpellier3m – Quai du Verdanson – octobre 2019

A MONTPELLIER, 3 PRINCIPALES SAISONS A RISQUES :

- ORAGES-PLUIE-INONDATION : du 15/08 au 15/12
- GRAND FROID-NEIGE-VERGLAS : du 01/11 au 31/03
- CANICULE-FEUX DE FORET : du 01/06 au 15/09.

I. LE CITOYEN, PREMIER ACTEUR DE SA SÉCURITÉ ET DE CELLE DE SES CONCITOYENS

Se préparer à vivre un évènement climatique exceptionnel est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les citoyens. Devenir acteur de sa sécurité, c'est assurer sa propre sécurité mais aussi celle des autres ; une posture résiliente et solidaire dans l'intérêt de tous. En ce sens, la Ville intensifie l'information préventive et depuis 2021, grâce à la Réserve Communale de Sécurité Civile, une sensibilisation particulière des administrés est faite à l'entrée de chaque saison à risque et durant toute la période.

1) AVANT L'ÉVÈNEMENT, DÉVELOPPER SA CULTURE DU RISQUE

A l'instar des habitants des départements et territoires d'Outre-Mer ou encore de certains pays soumis à des risques particuliers et récurrents comme par exemple au Japon, les Montpelliéraines et Montpelliérains sont invités désormais à apprendre à vivre avec le risque. Cette apprentissage passe notamment par l'acquisition progressive d'une culture du risque.

a. S'informer

LE GUIDE PRATIQUE DES RISQUES MAJEURS



Pratique, illustré et ludique, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un moyen d'information préventive qui permet aux usagers de connaître les risques, de mieux identifier les dangers auxquels ils peuvent être exposés, les dommages prévisibles, les médias d'alerte et d'information, les mesures de sécurité qu'ils peuvent prendre ainsi que les moyens de protection et de sauvegarde existants mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Ce guide complète la palette d'outils développés par la Ville pour informer et protéger les Montpelliérains en cas de survenue d'un évènement de sécurité civile à l'image des épisodes

méditerranéens, qui peuvent engendrer très rapidement des précipitations intenses et des inondations localisées, propices dès le mois d'août et jusqu'à la fin de l'automne à Montpellier.

Le DICRIM est disponible dans les principaux équipements de la collectivité (hôtel de Ville, maisons pour tous, mairies de proximité, médiathèques...) et téléchargeable sur montpellier.fr/risquesmajeurs

L’AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

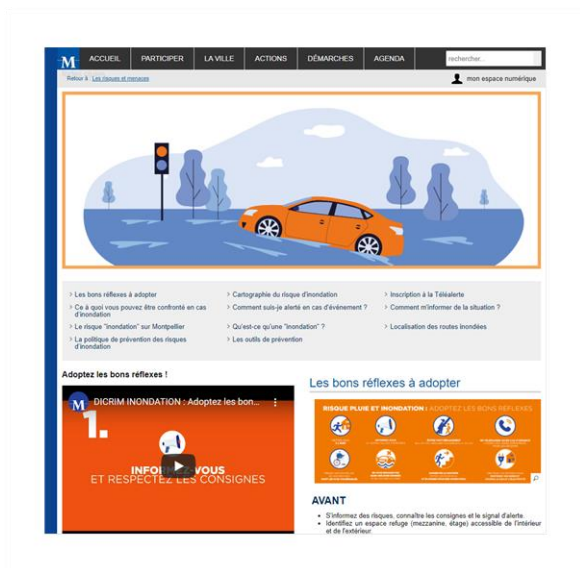


La Ville rappelle que les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM doivent être apposées par l'exploitant ou le propriétaire à l'entrée (obligation légale précisée par l'article R125-14 du Code de l'environnement) :

- des établissements recevant du public lorsque l'effectif du public et du personnel est supérieur à 50 personnes,
- des locaux à usages d'habitations regroupant plus de 15 logements,
- des immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service, lorsque le nombre d'occupants est supérieur à cinquante personnes.

L'affiche communale est téléchargeable sur : montpellier.fr/risquesmajeurs

LA PAGE RISQUESMAJEURS.MONTPELLIER.FR



Très alimentée et riche en données, la page

www.risquesmajeurs.montpellier.fr informe les usagers sur tous les risques majeurs, les consignes et démarches à effectuer le cas échéant comme l'obligation légale de débroussaillage qui s'impose à certaines propriétaires. Elle permet de consulter le guide pratique des risques majeurs et de s'inscrire à la Téléalerte (pour être alerté par SMS et en temps réel en cas d'événement majeur connu sur le territoire).

Chaque citoyen peut également prendre connaissance du risque qu'il encourt au plus près de son lieu de vie

ou de travail grâce à l'application cartographique des risques majeurs de la Ville de Montpellier. L'utilisateur entre une adresse ou une référence cadastrale du lieu recherché pour obtenir la connaissance des risques. Il peut également directement pointer sur la carte afin d'afficher ces informations, mais aussi se géolocaliser à l'aide d'un smartphone.

b. Se sensibiliser avec la Réserve Citoyenne

Créée en juin 2021, face à la montée en puissance des risques majeurs, la Réserve citoyenne ou Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est désormais composée de 80 Montpelliérains bénévoles. Ils sont formés et mobilisables par la collectivité pour venir en appui des services municipaux et des autres acteurs de la sécurité civile en cas d'évènement exceptionnel mais aussi pour développer la culture du risque des Montpelliérains. Leur rôle est de diffuser l'information préventive et de sensibiliser le grand public aux différents risques saisonniers en leur proposant des animations pédagogiques et ludiques.

Ainsi, depuis plus d'un an, les réservistes ont été mobilisés à plusieurs reprises pour sensibiliser la population aux différents risques. A titre d'exemples :

- à l'été 2021 & 2022, les réservistes ont appelés les Montpelliérains inscrits sur le registre des personnes isolées dont la tenue a été confiée par la Ville au CCAS et qui est utilisé en cas de vigilance canicule,



- le 11 septembre prochain, comme en 2021 les réservistes seront présents sur l'Antigone des Associations où ils animeront un stand prévention des risques,

- en octobre prochain, ils participeront à la Journée nationale de la résilience face aux risques (voir encadré),

- En décembre prochain, comme en 2021, ils seront présents sur les Hivernales,
- Ils sont aussi intervenus sur le FISE et en 2021 sur un marché et dans un centre commercial.

Le déploiement progressif de la Réserve communale de sécurité civile vise à poursuivre le développement de ce volet déterminant de sensibilisation de la population. La mise en place prochainement d'ateliers de sensibilisation sur les risques majeurs auprès des personnels et des jeunes licenciés du Montpellier Handball en est un exemple concret. En ce sens, le Conseil municipal de juin dernier a approuvé une convention de partenariat entre la Ville et le club emblématique de Montpellier, sur la diffusion de la culture du risque.

La 1ère Journée nationale de la Résilience face aux risques le jeudi 13 octobre

La Ville et la Métropole de Montpellier, en partenariat avec le SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez) participeront à cet évènement national proposé par l'Etat, à la suite de la dynamique engagée par le rapport « Tous résilients face aux risques » rendu en 2021 et en cohérence avec la Journée internationale de réduction des catastrophes naturelles créée par l'ONU en 1989.

Du 13 au 15 octobre, un concours de dessins auprès des écoles et un parcours pédagogique le long du Lez seront proposés aux enfants et aux familles. Les collectivités participeront également à un exercice de simulation de crise.

c. Se préparer

Prévenir et anticiper des situations d'urgence est également important.

En cas de sinistre ou de catastrophe, les équipes de secours, la Ville et la Métropole de Montpellier, les autres acteurs de la sécurité civile peuvent en effet tarder à arriver dans les quartiers. Le citoyen est donc le premier responsable de votre sécurité.

Il existe plusieurs façons de se préparer :

- **Le kit d'urgence**

La préparation d'un kit d'urgence pour les membres de la famille, composé de plusieurs éléments tels que des médicaments ou encore du matériel de première nécessité, une copie de ses papier d'identité, quelques vêtements, de l'eau et des denrées non périssables est recommandée. Préparé avant la crise, il permet d'évacuer son domicile **rapidement** en ayant l'assurance de disposer des ressources essentielles pour être autonomes durant les premières 72 heures de la crise (ex : incendie d'habitation, inondation) qui sont les heures les plus critiques, même en l'absence d'évacuation de votre domicile (bouteilles d'eau, nourriture, énergie...).

- **Réduire sa vulnérabilité face aux risques,**

Comme par exemple à travers l'obligation légale de débroussaillage qui concerne certains propriétaires. **Débroussailler terrains et chemins d'accès** est en effet une action qui peut empêcher la propagation du feu et faciliter l'intervention dans les meilleures conditions des sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Tous les ans, la Ville lance une campagne de sensibilisation des propriétaires dès le mois de décembre.

2) PENDANT L'ÉVÉNEMENT, ADOPTER LES BONS RÉFLÈXES

a. Respecter les consignes de sécurité

- ✓ Respecter les consignes des autorités, et consignes liées aux spécificités du risque
- ✓ S'informer de la situation
- ✓ Éviter tout déplacement
- ✓ Réduire au maximum les appels téléphoniques, ne téléphoner qu'en d'urgence vitale
- ✓ Couper l'électricité
- ✓ Ne pas prendre l'ascenseur.



Lors d'un événement, les usagers sont invités à se tenir **informés** de la situation et de son évolution. De nombreux **canaux** d'information existent :

- Le site de la Ville www.montpellier.fr et les fils Twitter : @Montpellier_ et Facebook : @villemontpellier34
- le site de la Préfecture 34 <http://www.herault.gouv.fr/> et le fil Twitter @Prefet34
- La carte vigilance départementale et prévisions météorologiques pour Montpellier sur la page vigilance.meteofrance.com et le fil Twitter @meteofrance
- La carte Territoire Méditerranée Ouest sur Vigicrues <https://www.vigicrues.gouv.fr/> et le fil Twitter @Vigicrues
- France Bleu Hérault sur 100.6 ou 101.1 FM ou sur internet francebleu.fr et le fil Twitter @bleuherault
- Inforoute 3M montpellier3m.fr/inforoute qui informe les usagers sur la circulation sur la Métropole

4 niveaux de vigilance

2x / jour Météo France public une carte et un bulletin de vigilance météorologique (06h et 16h, voire plus régulièrement en période d'événement). Cette vigilance permet d'éveiller l'attention et d'anticiper sur un événement à risque sur le département.

ROUGE

Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelles sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.

ORANGE

Soyez très vigilant

Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou tout autre activité extérieure.

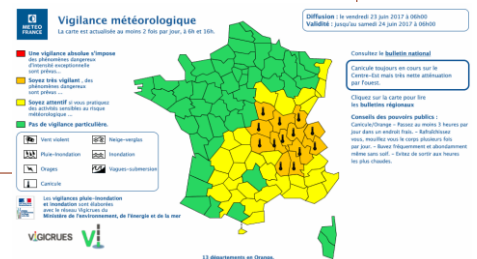
JAUNE

Soyez attentifs

Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.

VERT

Pas de vigilance particulière



RISQUES MAJEURS 

POUR ÊTRE ALERTÉ EN TEMPS RÉEL INSCRIVEZ-VOUS SUR MONTPELLIER.FR

* Inondation • Feu de forêt • Tempête et vent violent • Canicule • Grand froid • Neige et verglas • Mouvement de terrain • Sismicité • Transport de Matières Dangereuses (TMD) • Attentats, risques sanitaires, cyber-risques

LES SIRENES DU SAIP (SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS)

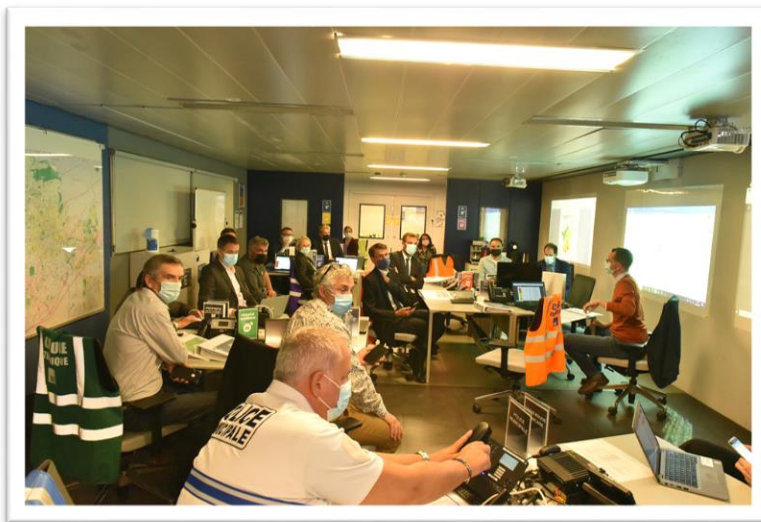
La Ville de Montpellier dispose de 17 sirènes nationales du SAIP sur son territoire qui ont pour objectif d'alerter les populations en cas d'un danger immédiat (menace, agression, sinistre ou catastrophe). Un test est réalisé tous les premiers mercredis du mois à 12h15. En cas de risque avéré, elles sont suivies d'une information à destination des personnes inscrites à la téléalerte.

LES ENSEMBLES MOBILES D'ALERTE (EMA)

Les Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA) sont des dispositifs de type haut-parleur avec sirène, utilisés pour diffuser des messages vocaux d'alerte. La police municipale circule avec des véhicules équipés en suivant un itinéraire préalablement établi. Ce dispositif d'alerte permet de prévenir rapidement l'ensemble des citoyens situés dans une zone géographique étendue.

b. Protéger et soutenir les populations

En cas d'événement majeur et au regard de son niveau de gravité (vigilance orange ou rouge), le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) peut être activé.



©Ville de Montpellier – Simulation épisode pluie-inondation

Une cellule de crise rassemblant les différents services municipaux et métropolitains concernés ainsi que les partenaires de la sécurité civile, est mobilisée au sein du poste de commandement communal (PCC), ouvert à cette occasion.

Ce dispositif coordonné permet d'assurer une veille météorologique, d'alerter et d'informer la population, et de

décider des mesures de prévention et de sauvegarde à engager en fonction de l'évolution de la situation : interdiction de stationnement, annulation ou report de manifestation, fermeture points bas inondables, mise à l'abri de populations exposées aux inondations, sécurisation de l'espace public, accueil et hébergement d'urgence des sinistrés, aides aux démarches d'indemnisation de catastrophes naturelles.

Montpellier candidate au Label Résilience France Collectivités

En juin dernier, la Ville de Montpellier s'est portée candidate au Label Résilience France Collectivités®.

Ce label permet d'évaluer la préparation des collectivités à la gestion des risques et des crises auxquelles elles pourraient avoir à faire face. Cette évaluation s'effectue à partir du travail réalisé sur les plans communaux (ou intercommunaux) de sauvegarde que de nombreuses collectivités doivent réaliser par obligation légale, ainsi que sur les nombreuses autres actions qui doivent en découler.

Il est remis par Le Haut comité français pour la résilience nationale (HCFRN), un réseau d'acteurs professionnels publics et privés de la résilience globale en France.



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse – Malika FARHI
04 67 13 49 47 / 06 21 73 19 77
m.farhi@montpellier3m.fr